

Convocation du 28 mai 2015 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 02 juin 2015 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 02 JUIN 2015

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 02 juin 2015 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Excusés : Mme GIORDANO Chantal et MM PLANCHON Jérôme et POTHUS Paul.

Mme GIORDANO Chantal a donné pouvoir à Mme CALDI Catherine.

M. POTHUS Paul a donné pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane.

M. PLANCHON Jérôme a donné pouvoir à M. CHABANCE Christian.

Mme MILLECAMPS Céline est désignée comme secrétaire.

Approbation du compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 14 avril 2015.

Modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Energie du Cher

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que huit établissements publics à coopération intercommunale ont manifesté leur souhait d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energie (SDE) du Cher. Le comité syndical s'est déjà prononcé favorablement. Il y a lieu de demander l'avis de chacune des institutions adhérentes pour ratifier ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plou a voté favorablement à l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie du Cher des

Communauté de Communes le Dunois,

Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,

Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry

Communauté de Communes Sauldre et Sologne,

Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,

Communauté de Communes du Sancerrois,

Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,

Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Plan de financement pour l'extension du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été prévu au budget primitif 2015 l'extension du réseau de l'éclairage public Impasse du Bois d'Ay. Le SDE du Cher vient d'envoyer le plan de financement qui doit être adopté par le conseil municipal.

Montant des travaux	794.39 € HT détaillé comme suit
Pièces administratives	128.75 €
Travaux d'éclairage public	275.00 €
Matériel	283.00 €
Câblage	107.64 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	397.20 €
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	397.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le plan de financement présenté ci-dessus à l'unanimité.

Monsieur Patrick SANTOSUOSSO a été dans l'obligation de quitter la salle pour des raisons personnelles.

Demande de réserve parlementaire – Programme de voirie

Demande de réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après avoir consulté Monsieur Nicolas SANSU, député du Cher, une réserve parlementaire vient d'être octroyée à la commune de Plou d'un montant de 5 000 € pour des travaux de voirie. Deux voies seront intégrées dans le programme de réfection : la Rue Orlin, très abimée et n'ayant pas été refaite depuis une quinzaine d'années ainsi que l'Impasse du Bois d'Ay. Les entreprises COLAS et EUROVIA ont été consultées. Sera retenue pour le dossier de demande de subvention la proposition d'EUROVIA pour un montant de 10 843 € HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant des travaux HT	14 623.00 € HT
Subvention parlementaire (34.19%)	5 000.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide parlementaire avant le 30 juin 2015,
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus.

Travaux de voirie

Des devis pour réaliser des points à temps sur les différentes voies communales ont été demandés. A été retenue la proposition de prix d'EUROVIA d'un montant de 5 928 €. Afin de bénéficier de tarifs plus attractifs, il a été décidé conjointement avec la Communauté de Communes d'effectuer ces travaux par la même entreprise en même temps sur les voies transférées et non transférées. La Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais propose que la commune soit le maître d'ouvrage dans ce dossier et elle remboursera par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera préparée par la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais.

Déplacement des bennes au Bouchet

La commission « patrimoine bâti » s'est réunie et proposera au conseil municipal la vente de la parcelle communale ZH 74 sise au Bouchet sur laquelle se trouve la grange (point suivant à l'ordre du jour). Considérant la configuration de la parcelle et l'implantation du point d'apport volontaire (sur 650 m² de parcelle au total, 150 m² devraient être conservés pour les bennes), la commission propose au conseil municipal de déplacer les bennes pour les mettre sur la place centrale du hameau.

Après renseignement pris auprès du SICTOM, les bennes devront être déplacées sur simple décision du conseil municipal à un endroit accessible pour le camion de ramassage et sur un sol portant. Par contre le SICTOM se chargera de la manutention. Monsieur le Maire propose que ce nouvel emplacement soit soumis au SICTOM. Afin de permettre un nettoyage des abords, il conviendrait de les poser sur une dalle en béton.

A l'origine, le point d'apport volontaire (bennes à végétaux, cartons et verre) a été installé sur la place du hameau. Il semblerait que suite aux nuisances causées par la benne à végétaux, le conseil municipal ait décidé de les déplacer près de la grange.

Le choix de ce nouvel emplacement devra être fait sans mécontenter les riverains ni créer de nuisances. Il est également fait allusion à une utilisation limitée des bennes à certains créneaux horaires comme cela se pratique dans certaines communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote pour le déplacement du point d'apport volontaire au hameau du Bouchet en collaboration avec le SICTOM à 12 voix pour et deux contre.

Il est entendu que la réalisation de la dalle béton et le déplacement des bennes ne seront engagés qu'après signature d'un compromis de vente de la parcelle ZH 74.

Prix de vente de la parcelle ZH 74

Comme évoqué ci-dessus, la commission propose au conseil municipal de mettre en vente la parcelle ZH 74 sise au Bouchet sur laquelle se trouve la grange. Cette grange permettait de stocker du matériel communal. Sa remise en état nécessite des travaux considérables. C'est pourquoi la commission « patrimoine bâti » suggère la mise en vente de ce bien au prix de 7 500 €, prix net vendeur.

Il n'est pas nécessaire de faire évaluer ce bien par les Domaines.

Lorsqu'un acheteur aura déposé sa candidature en mairie, le conseil municipal reprendra une délibération pour entériner la vente et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec la prise en charge des frais par l'acquéreur.

A priori, ce bien appartient au domaine privé de la commune. Si toutefois il fait partie du domaine public, la procédure sera différente puisqu'il faudra procéder au déclassement de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour la mise en vente de la parcelle communale cadastrée ZH 74 d'une surface de 650 m² au prix net vendeur de 7 500 €.

Forêts

La commission s'est réunie et fait part de ses propositions à entériner par le conseil municipal.

Point sur les affouages 2014-2015

Quelques imperfections ont été relevées

- Jean-Paul BOISSAT : acte de malveillance. La commission propose de le recevoir en mairie,
- Philippe FORBAULT : surpris par les garants à débarder hors période. A continué et terminé sans tenir compte des remontrances de ces derniers,
- Didier NIOT et François COQUELET : lierre à couper,
- Claude LAGOWSKI : a fait une coupe à blanc, n'a pas du tout respecté les consignes d'exploitation,
- José GODET : lot exploité par Jean Charles LARPENT sans que les consignes n'aient été respectées.

La commission propose d'envoyer un courrier pour signaler le manquement au règlement.

- Jean-Paul BROSSARD : ce lot issu de la campagne 2013-2014 n'est toujours pas terminé, la commission propose de donner le bois aux garants et de convoquer Frédéric BROSSARD puisqu'il était chargé de l'exploitation.

Habituellement, la commission constatait les infractions liées à l'exploitation à la fin du délai réglementaire, un courrier signalant le manquement était adressé à chaque affouagiste concerné. Les sanctions étaient entérinées par le conseil municipal à l'issue du délai de débardage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'un courrier sera envoyé à chaque affouagiste concerné par un manquement au règlement mais les sanctions ne seront décidées que lors de la séance qui aura lieu deuxième quinzaine de septembre avant tout état de cause la validation des inscriptions 2015-2016.

Affouages 2015-2016

Le règlement sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant le tirage des lots.

La commission propose de faire les inscriptions du 22 juin au 24 juillet 2015 inclus. Les administrés seront informés par un « vite dit vite lu ».

Date du tirage : samedi 3 octobre 2015 à partir de 9 heures.

Messieurs PICARD, GAUTRIAUD et SACQUET ont fait savoir qu'ils souhaitaient être reconduits dans leur fonction de garant. Quant à Monsieur RENIAUT Gilbert, il a également accepté de rester bénévole, Monsieur Daniel GOUSSARD a par contre souhaité arrêter.

Parcelles exploitées :

Parcelle 31 : obligation de terminer l'exploitation avant le 31 décembre 2015,

Parcelle 27 : exploitation de tout le taillis,

Parcelle 13 : éclaircie,

Le détaillage de ces parcelles sera fait par les garants et les bénévoles en septembre 2015.

Prix des lots : 33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide tous les points évoqués ci-dessus concernant les affouages 2015-2016.

Travaux 2015

Parcelle 36 : le dégagement sera fait par l'entreprise TEC SYLVI pour un montant de 2 794 € HT (proposition de l'ONF : 7 600 € HT). Le broyage par les agents communaux en amont de l'intervention de M. RAFFIN.

Parcelle 4 : broyage par les agents communaux fin août,

Parcelle 13 : broyage par le personnel communal avant le détaillage,

Parcelle 7 : report du dépressage,

Prévoir le broyage des allées principales de débardage par le personnel communal.

Monsieur Patrick SANTOSUOSSO a fait son retour à la séance du conseil municipal.

Transfert de compétence « Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais

Le SDE du Cher a lancé une campagne auprès des Communautés de Communes pour installer des bornes électriques afin de recharger les véhicules. Or cette compétence est du ressort des communes. Il conviendrait donc de la transférer.

Le SDE a délégué l'installation de ces bornes à une entreprise privée.

Ce transfert de compétence permettrait à la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais de pouvoir financer l'installation d'une borne sur le territoire intercommunal. Le coût d'une borne s'élève à environ 10 000 € financé à 50 % par le SDE, 25 % par le Conseil Régional et 25 % restant à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se prononce à 14 voix pour et une abstention

Pour le transfert à la communauté de communes FerCher-Pays Florentais de la compétence « infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables » à compter du 1^{er} août 2015,

Pour l'adhésion de la communauté de communes FerCher-Pays Florentais au SDE 18,

Pour l'approbation du changement statutaire de la communauté de communes FerCher-Pays Florentais logiquement induit par ledit transfert de compétence.

Questions diverses

- Chemins communaux

Un plan des chemins communaux à entretenir a été remis aux agents communaux.

- Projet de lotissement du Grosbois

Les commissions « Voirie » et « Patrimoine bâti » se sont réunies et soumettent de faire quatre lots d'environ 1400 m² chacun. L'aire de jeux serait déplacée côté forêt. La Rue des Garennes deviendra sans doute une impasse, le retour le long de la forêt n'étant pas assez large. Par contre il faudra prévoir une aire de retournement. Des devis seront demandés. Un maître d'œuvre sera indispensable pour mener ce dossier

puisque la mise en place de l'Ingénierie Départementale du Cher est reportée faute de candidature. Lorsque le dossier sera suffisamment abouti, la consultation pour la maîtrise d'œuvre pourra être lancée. La mise à prix des parcelles et l'évaluation des coûts inhérents au projet seront étudiés par la commission.

- Travaux de voirie des Brissards

Les agents devront mettre en place la grave et la terre le plus rapidement possible. La date de réception des travaux sera peut-être reportée compte tenu des imperfections relevées et à corriger par l'entreprise.

- Communication avec les administrés

Les élus dans leur profession de foi avaient promis de laisser la parole aux administrés. La commission, après s'être réunie, propose de faire des réunions publiques ou de tenir des permanences. Elle a considéré que le choix devait se faire avec tous les conseillers municipaux.

Un sujet mal maîtrisé lors d'une réunion publique peut vite entraîner des dérapages. Peut-être serait-il préférable de réserver les réunions publiques pour des sujets bien précis comme les projets d'investissement et d'envisager dans un premier temps d'assurer des permanences ?

La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

- Valorisation du site internet

Le correspondant du Berry Républicain a rendez-vous demain en mairie pour valoriser le site internet de la commune.

- Bilan des Nouvelles Activités Périscolaires et kermesse

▪ NAP

Mme MATJASEC et M. HERAULT ont accepté d'animer les NAP à compter de la prochaine rentrée scolaire. Par contre il faudra envisager le recrutement d'un nouvel animateur en remplacement de Madame DAÏDER qui n'a pas souhaité poursuivre s'étant inscrite à une autre formation. Madame CALDI préparera les fiches de postes.

▪ Kermesse

Des parents ont répondu favorablement à l'appel de la commission pour s'investir dans l'organisation de la kermesse, les enseignants s'impliqueront également. Le bonheur des Enfants prendra en charge l'assurance et la responsabilité de la restauration. Les élus seront surtout présents pour une aide matérielle et la logistique.

- Ramassage des encombrants

Il n'aura pas lieu avant septembre voire octobre.

- Problème de voisinage entre M. Lahogue et Mme Palma

Il semblerait que la haie de Monsieur LAHOGUE soit trop haute et gêne la luminosité chez Mme PALMA. Ce problème relève du droit privé. Nous communiquerons les coordonnées du médiateur.

- Emprunts

Lors de la dernière commission des finances, il a été évoqué de renégocier les emprunts. Une copie des contrats sera donnée à Monsieur RENIAUT qui se chargera de ce dossier.

- Licence IV

Le conseil municipal n'en ayant pas reparlé dans les délais, la licence IV est à ce jour périmée.

- Logement de Brouillamnon

Le locataire quittera les lieux fin juillet. Le contrat de gaz sera renégocié. Une copie sera remise à M. GRUNDHEBER. Il faudrait également préparer un manuel d'utilisation des différents appareils pour les nouveaux locataires.

- Fleurissement

La date de passage du jury communal est fixée au samedi 25 juillet. Le rendez-vous est donné à 8h30 à la mairie.

- Eté sportif

A ce jour nous avons enregistré 32 inscriptions pour le site de Plou et 33 pour Sainte Thorette.

- Dossier de Monsieur PORTIER Éric

La réunion prévue fin mai a été reportée au 25 juin. Aucune infraction n'a été constatée au niveau du chenil par les services de la DDSCPP.

- Curage des fossés

Il a été constaté que des déchets de végétaux ont été déposés en aval du fossé à l'espace Raymond RENIAUT. Le fossé devra être curé à la main et l'afflux d'eaux pluviales risquera d'endommager la base du mur.

Il semblerait que depuis que la régie de Castelnaud a changé le sens de labour du champ en amont entre la Bruyère et le Petit Village, il y ait moins de problème d'inondations.

- Agenda d'accessibilité programmée

Un document correspondant à un engagement de la commune à réaliser les travaux pour rendre accessible à tous les établissements recevant du public devra être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015. Le SDE 18 propose une aide pour accompagner les communes dans cette démarche. Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite des précisions.

- Rallye et repas champêtre

Le Syndicat de Chasse et les Dynamix remercient le conseil municipal pour le prêt des locaux pour cette manifestation qui s'est déroulée avec succès le dimanche 31 mai dernier.

- Conseil municipal

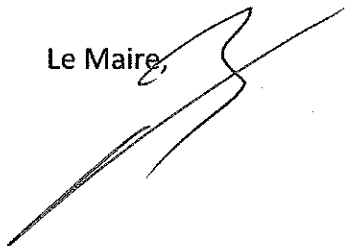
La prochaine séance est fixée au jeudi 09 juillet 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2015 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,



La Secrétaire,

